



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sanctuariser le financement des délégués à la cohésion police-population

Question écrite n° 19419

Texte de la question

M. Stéphane Peu alerte M. le ministre de l'intérieur sur les délégués à la cohésion police-population. Suite aux émeutes de 2005, un dispositif a été initié en Seine-Saint-Denis consistant à faire appel à d'anciens fonctionnaires de police à la retraite ou réservistes. Il s'agit de rétablir le lien entre habitants et la police, lien distendu notamment depuis la suppression de la police de proximité. Chaque délégué a pour objectif de créer dans son quartier d'affectation des contacts personnalisés avec la population, les élus, les bailleurs, les professeurs, les associations de riverains, afin d'établir une relation de confiance pour améliorer la sécurité au quotidien. Ces délégués ont dû recréer des réseaux, sources d'informations parfois indispensables à la résolution d'affaires comme le démantèlement de trafic ou des informations liées au climat du quartier. Leur connaissance parfaite du terrain et leurs contacts privilégiés avec la population font des délégués à la cohésion police-population, des agents incontournables de la sécurité dans les quartiers à pérenniser. L'annonce de la suppression de la dotation allouée à ces postes de délégués est incohérente avec la stratégie proposée par le Gouvernement. Celui-ci souhaite apporter des moyens supplémentaires dans les quartiers dit de reconquête républicaine en annonçant des effectifs de police de sécurité et du quotidien mais supprime les délégués à la cohésion police-population. Il est nécessaire d'assurer la pérennité de ce dispositif de cohésion police-population. Il lui demande s'il peut apporter les garanties d'une sanctuarisation du financement des postes des délégués à la cohésion police-population.

Texte de la réponse

Les fonctions de délégués à la cohésion police-population (DCPP) sont exercées par des réservistes civils de la police nationale. Ce dispositif a démontré sa pertinence et son efficacité et se trouve au coeur de la police de sécurité du quotidien, qui prévoit la création d'un poste de délégué à la cohésion police-population dans chaque quartier de reconquête républicaine. Les DCPP, dont les missions s'adaptent au contexte local, ont pour objectif de resserrer les liens, au sein de territoires déterminés, entre la population, les acteurs locaux et les services de police. Ils sont à la fois des intermédiaires entre la population et les services de police et de véritables acteurs de la prévention de la délinquance. Ils mettent en place un réseau institutionnel de quartier et développent des initiatives visant à instaurer un climat de confiance entre la police nationale et ses partenaires. Relais accessibles aux habitants, aux associations et aux commerçants, ils sont chargés d'organiser des réunions de quartier ou d'information pour expliquer les missions de la police nationale et recueillir les attentes de la population. Ils peuvent animer des permanences pour accueillir les habitants d'un quartier déterminé afin de prendre en compte leurs doléances et répondre à leurs besoins. Ils gèrent les conflits de voisinage en lien avec les chefs des unités spécialisées de terrain (brigade anti-criminalité, brigade spécialisée de terrain, etc.). Ils participent aux instances partenariales (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, groupe local de traitement de la délinquance, conseil des droits et des devoirs des familles, etc.). Ils mènent des actions de sensibilisation et de prévention à destination des personnes âgées (dans le cadre de l'opération tranquillité seniors) ou des jeunes (dans le cadre du partenariat avec les établissements scolaires ou les centres de loisirs municipaux). Au coeur de la police de sécurité du quotidien, les DCPP sont donc une priorité d'emploi de la

réserve civile de la police nationale.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Peu](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19419

Rubrique : Police

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mai 2019](#), page 4226

Réponse publiée au JO le : [9 juillet 2019](#), page 6449